L'ORATEUR
DES
ÉTATS GÉNÉRAUX.

SECONDE PARTIE.



A PARIS,
Chez GARNÉRY & VOLLAND, Libraires,
quai des Augustins, N°. 25.

1789.



SUITE DE L'ORATEUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX, POUR 1789 (1);

Adressée aux François, aux Membres de l'Assemblée Nationale, à tous les Peuples de l'Europe, & tous les Rois de la terre; divisée en cinq discours.

PREMIER DISCOURS.

Je l'avois dit, peuple François (2)! vous deviez triompher de la tyrannie & des tyrans. Vous deviez élever le grand édifice de votre

---

(1) *L'orateur des états généraux*, brochure de quarante pages, a paru vers la fin d'avril dernier, à peu près au commencement de la tenue des états généraux. Je ne parlerai point du succès prodigieux qu'elle a eu; c'est à ceux qui l'ont lue, qu'il appartient d'en juger.

(2) L'orateur des états généraux pour 1789, pag. 13 de la quatrieme édition de Paris, s'exprime ainsi: « Quel spectacle imposant! .... le plus grand peuple

gloire & de votre prospérité, sur les ruines du despotisme & de l'aristocratie aulique & ministérielle. Après avoir servi d'auxiliaires à la liberté de l'Amérique, vous deviez donner à l'Europe étonnée l'exemple de la liberté en France. Vous avez vaincu vos ennemis ; vous avez déconcerté tous leurs projets, dévoilé toutes leurs perfidies, anéanti toutes leurs espérances. Voyez-les ! comme leur rage se morfond dans son orgueilleuse impuissance ! Jouissez à votre aise de l'humiliation profonde où les plongent pour jamais leur impéritie criminelle & leur aveugle atrocité. Les insensés ! Ils croyoient que trente millions d'hommes, courroucés d'une indignation trop long-temps concentrée, éclairés du flambeau d'une

---

de l'univers représenté par lui-même !.... Quel jour célebre !.... Les François s'élevant enfin à la hauteur de leur dignité réelle & de leur vraie valeur nationale !.... Quelle révolution !.... Le despotisme qui les opprimoit progressivement depuis neuf cents ans, expirant enfin de honte & de rage !.... Quel triomphe !.... La liberté qui s'avance & qui va couronner leur patience & leur courage !.... Oui, tous nos braves soldats, pénétrés d'un saint respect, baisseront la pointe de leurs armes devant l'auguste majesté de cette assemblée ; ils ne la dresseront que contre les ennemis de nos droits & de notre liberté. Qu'ils tremblent ces ennemis ! qu'ils fuient de nos contrées ! Leurs iniquités sont connues ; le jour des vengeances est arrivé ; la France abaissée trop long-temps, vient enfin de lever la tête. »

Je crois que c'est bien là une prédiction complete de tout ce qui est arrivé.

raiſon univerſelle, & remplis du ſaint amour de la liberté, deviendroient facilement le jouet de leurs manœuvres puériles & de leurs barbares projets. Ils ne ſavoient pas, non, ils ne ſavoient pas, (car la providence obſtrue l'eſprit des méchants) que tous leurs plans étoient renverſés dès leur formation; que d'avance toutes leurs mines & contre-mines étoient éventées; que leurs moindres idées même étoient pénétrées avant de naître. Trente millions d'hommes qui s'uniſſoient par les mêmes ſentiments, qui agiſſoient pour le même intérêt, qui multiplioient leur courage du courage de tous leurs concitoyens, qui développoient leurs lumieres, leurs talents & leur activité en tout ſens & en même temps, étoit-ce donc là une maſſe de puiſſance que quelques enfants gâtés & quelques femmelettes imbécilles & corrompues, pouvoient mouvoir ou diſſoudre à leur gré?

Mais pourquoi nous occuper encore de ces perſonnages errants & fugitifs? Sans patrie, quelque part qu'ils ſoient, parce qu'ils ont trahi la leur, à la face du ciel & de la terre, abandonnons-les à la honte de leur exiſtence, & à l'opprobre de l'hiſtoire; ſongeons, peuple François, ſongeons à conſommer le grand œuvre que nos illuſtres repréſentants ont commencé avec tant d'énergie, & qu'ils ſuivent avec tant de talents & de ſuccès.

A peine le courageux Philadelphe a-t-il déclaré les droits de l'homme en Amérique,

que ces droits ſont déclarés en France : mais pour remplir les décrets d'une providence univerſellement bienfaiſante, & pour ſatisfaire à la deſtinée morale de tout le genre humain, ils doivent être déclarés ſur toute la ſurface du globe, & pour tous les hommes, & pour tous les gouvernements ; car s'il exiſtoit une forme de gouvernement qui ne parût pas s'accorder avec la déclaration ou le maintien du moindre de ces droits, il faudroit anéantir ce gouvernement pour jamais. Ces droits ſont uniformes ; ils ſont univoques ; ils ſont les mêmes pour les habitants de toutes les villes, pour ceux de toutes les campagnes, pour les nations des quatre continents. Déclarons-les hautement & par-tout, ces droits, ces imprefcriptibles droits de la nature & de la raiſon : faiſons retentir ſans ceſſe, & d'un pôle à l'autre, leurs axiomes immortels ; & que nos voiſins, frappés de la révolution mémorable qui vient de s'opérer parmi nous, en imitant notre exemple, le propagent aux deux extrémités de la terre.

Droits de l'homme.

L'HOMME EST NÉ LIBRE ; IL DOIT VIVRE LIBRE ; IL DOIT MOURIR LIBRE : en trois mots, voilà les véritables droits de l'homme ; les altérer, c'eſt ne les pas connoître ou les diſſimuler.

Par la premiere déclaration, nous annon-

çons une vérité univerſelle, éternelle, inaltérable; nous reconnoiſſons la liberté naturelle & individuelle, cette liberté indépendante de toute convention humaine & ſociale (1).

---

(1) Le premier pas que fait l'homme ſur la terre eſt celui de la liberté. Il jouit de cette liberté dans l'enfance & dans l'état de ſauvage. Ce n'eſt qu'en paſſant de l'un de ces deux états primitifs à celui de ſociété, qu'il eſt forcé de ſe plier aux erreurs & aux préjugés des contemporains auxquels il ſe trouve aſſocié : d'où quelques philoſophes ont conclu d'avance, ſans rien approfondir pour la ſuite des temps, que la ſociété étoit un état de corruption abſolue. Sans doute l'état de ſociété eſt devenu dangereux pour des hommes ſortant de l'enfance ou des forêts, chez qui la nature eſt toute neuve, & chez qui l'inſtinct des paſſions & des beſoins agit ſans réflexion & ſans expérience. Sans doute dans ce conflit de paſſions & de beſoins, agiſſant & réagiſſant vaguement & au haſard, les ſociétés juſqu'à ce jour ont dû ſe fourvoyer, & ſe livrer à une politique incertaine & à des légiſlateurs égoïſtes. Mais l'expérience des malheurs, mais la réflexion ne ramenent-elles pas progreſſivement les individus & les nations à des principes ? Mais la ſociété, pour laquelle l'homme eſt eſſentiellement deſtiné, en ouvrant la porte à tous les écarts & à tous les abus auxquels l'eſprit humain eſt ſujet, n'a-t-elle pas auſſi développé toutes les vertus & les talents dont il eſt ſuſceptible ? N'eſt ce donc pas par le choc des opinions & des intérêts divers, qu'une opinion générale s'eſt établie, & qu'un intérêt public a été connu ? N'eſt-ce pas du combat des ſophiſtes & des vrais philoſophes, ſur la nature des principes phyſiques & moraux, qu'eſt réſultée une raiſon univerſelle des choſes ? N'eſt-ce pas de l'excès des folies que ſont provenues l'idée & la pratique de la ſageſſe ? N'eſt-ce pas enfin des extravagances incroyables où le deſpotiſme s'eſt porté de nos jours,

Par la feconde déclaration, nous annonçons une vérité également univerfelle, éternelle & inaltérable; nous reconnoiffons la liberté civile, cette liberté affociée à la liberté des autres, qui ne doit nuire à perfonne, fous peine d'être bleffée elle-même, & dont l'affurance & la garantie font réciproques & générales.

Par la troifieme déclaration, nous annonçons également une vérité univerfelle, éternelle & inaltérable; nous reconnoiffons la liberté de confcience & d'opinion, cette liberté qui tient à la penfée de l'homme, qui développe toutes fes facultés intellectuelles au milieu des facultés intellectuelles de fes femblables, & dont l'effor eft le grand véhicule de l'efprit, de la raifon & du génie.

Viennent enfuite les droits du citoyen, qui dérivent en premier principe & en ligne immédiate, des droits de l'homme.

---

que va naître la liberté raifonnée des peuples? La fociété fans doute a corrompu des millions d'individus qui ont paffé fur la terre comme des vapeurs funeftes; mais elle n'a point corrompu les principes éternels de juftice & de raifon que comporte l'organifation de l'efpece humaine. Ces priucipes dépofés dans l'ame de quelques individus, ont pris au contraire plus de force & d'extenfion que jamais; & la fociété, qui fut un mal pour l'homme brut au fortir de l'état de fauvage, eft deftinée aujourd'hui à devenir la fource de toutes les félicités poffibles pour les peuples éclairés.

Droits des citoyens.

Tous les hommes ſont égaux en droits, parce qu'ils ſont nés tous libres, parce qu'ils doivent vivre tous libres, parce qu'ils doivent mourir tous libres.

Cette égalité de droits vient de leur aſſociation même, dans laquelle chacun a porté, pour ſa légitime, non-ſeulement le principe de ſon droit naturel, qui eſt le même que celui des autres, mais le concours de ſa raiſon, de ſa force, de ſon induſtrie, pour garantir le droit commun, comme le droit commun garantit le droit individuel.

C'eſt dans ce droit commun que les produits ou l'héritage des produits de la force, de la raiſon, de l'induſtrie, qui ne bleſſent point la force, la raiſon & l'induſtrie des autres, trouvent & donnent une garantie inviolable & réciproque ; c'eſt en un mot dans le droit commun de tous, que la juſtice naturelle & l'intérêt de tous ont placé le droit ſacré de la propriété de chacun.

Tels ſont les droits du citoyen, d'où dérivent en ligne immédiate les droits des nations.

Droits des nations.

Tout principe d'aſſociation dérivant du droit commun à tous, il eſt évident que tout pouvoir quelconque réſide eſſentiellement,

politiquement & générativement dans le peuple associé ; que toute fraction morale ou métaphysique de ce pouvoir ne peut émaner que de lui, & que comme cette fraction de pouvoir n'émane que de lui, elle ne peut absolument être employée qu'à son avantage & valoir qu'à son profit.

Quels sont maintenant les droits des rois, que quelques personnes ont voulu mettre avant ceux des nations, en prenant la préséance du roi sur chaque individu de sa nation pour une preuve de sa supériorité sur la nation toute entiere? Ces droits sont simples ; ils dérivent de la nature même des principes que je viens de développer. Les rois ou chefs, (car le mot de *roi* n'a pas une vertu plus magique que celui de chef) comme hommes, ont tous les droits communs aux autres hommes ; & comme rois, ils n'ont que des devoirs à remplir. Ces devoirs, à la vérité, sont plus grands & plus sérieux que ceux des autres hommes ; & pour cela, on leur accorde des prérogatives & des distinctions particulieres ; mais il ne s'ensuit pas de là que la commission de faire exécuter la loi, soit un droit qui tienne à l'essence corporelle & individuelle de leur personne ; ce droit ne tient qu'au nom que la nation leur a donné, & qui est le signe politique d'un pouvoir délégué ; & c'est en faveur de ce signe que leur personne est sacrée, & que les peuples consentent à leur donner une portion considérable des revenus de l'état,

pour repréfenter dignement. Ainfi ce feroit errer de fantôme en fantôme, que de chercher dans le mandat tacite ou formel d'un chef deftiné à faire exécuter la loi, (*ce chef eût-il le nom de dieu, au lieu de celui de roi ou d'empereur*) autre chofe que des devoirs; car s'il avoit des droits, je ne dis pas fupérieurs à ceux des peuples, mais feulement indépendants de ces peuples ou infubordonnés à leur cenfure légiflative, on comprend facilement qu'il auroit bientôt la toute-puiffance arbitraire; car, encore une fois, la déclaration des droits de l'homme, de ceux du citoyen & de ceux des nations, feroient inconféquente & fauffe, & les hommes ne feroient pas tous nés libres; ils ne feroient pas tous égaux en droits; tous les pouvoirs enfin ne réfideroient pas dans le peuple, fi un feul d'entr'eux prétendoit par fa naiffance, ou par un titre quelconque, avoir des droits différents & indépendants de ceux des autres.

Peuples de la terre! voilà les vrais principes. En vain les demi-favants, les demi-politiques, les demi-patriotes ou les hommes de mauvaife foi voudroient-ils les plier à leurs idées, à leurs intérêts, à leur orgueil, à leur foibleffe, & prétendre ne pouvoir les appliquer au gouvernement monarchique, ces principes ne varieront jamais; jamais ils ne s'allieront qu'avec des principes homogenes; jamais la démonftration rigoureufe des vérités qu'ils préfentent, ne fera fubjuguée par aucune

démonstration contraire ; jamais, enfin, on n'imprimera dans un cerveau bien organisé, qu'il est des hommes sur la terre qui ont des droits supérieurs aux autres, & indépendants du droit commun des nations, parce qu'ils s'appellent *rois* ou *empereurs*, quoique cependant TOUS les hommes soient égaux en droits.

SECOND DISCOURS.

Le veto.

Si la perfectibilité de l'organisation & de l'éducation humaines peut nous faire espérer que les vérités que je viens de démontrer par elles-mêmes, ne seront bientôt plus une énigme pour personne, l'idée d'un *veto royal* dans notre future constitution, sera bientôt aussi reléguée dans la classe des abstractions anti-nationales, d'où l'on n'auroit jamais dû la tirer (1).

---

(1) Je crains fort que cette idée anti-nationale d'un *veto* royal, ne nous amene au printemps prochain une armée d'Autrichiens & de Hongrois que nous serons obligés d'enterrer sur nos frontieres, ou d'éclairer sur leurs droits, par des traductions allemandes de nos meilleurs écrits relatifs à la liberté & à l'égalité des droits des hommes. L'empereur croira peut-être avoir une belle occasion de venir nous attaquer, pour avoir refusé le *veto* absolu au roi : il voudra peut-être persuader aux autres puissances qu'il est de leur intérêt de l'appuyer ; mais si les autres puissances entendent

Ce talisman politique (le *veto*) dont le peuple Romain se servit, avec raison, parce que tout ce qui est utile au peuple est bon en soi-même & vrai en principes, ne peut & ne doit, par cette raison même, sous aucun rapport & sous aucun prétexte, se déposer dans les mains de celui que la volonté générale arme déjà du glaive de la justice. Il faudroit peu connoître le cœur humain, pour ne pas comprendre que cette amulette vertigieuse rameneroit bientôt l'imagination d'un monarque dans le cercle magique & vicieux des espérances & des prétentions du pouvoir arbitraire; & plus la constitution du gouvernement s'opposeroit à ses tentatives, plus ce monarque seroit malheureux. Hommes sages & éclairés, dignes représentants de la nation, c'est à vous à qui je m'adresse! jugez de cette vérité, & voyez les erreurs funestes auxquelles un monarque est sujet, quand son imagination n'est pas contenue dans les principes & les bornes d'une logique universelle, & quand il se laisse persuader que le droit des nations n'est rien, s'il ne l'a reconnu. Rappellez-vous le paragraphe suivant, extrait du discours du roi, du 23 juin dernier, à l'assemblée nationale.

« Réfléchissez, Messieurs, qu'AUCUN de

---

bien leurs intérêts, elles se réuniront contre lui, pour abattre enfin cet orgueil autrichien & cette ambition extravagante qui font le malheur de l'Europe depuis cent ans au moins.

» vos projets, AUCUNE de vos diſpoſitions ne
» peut avoir force de loi ſans mon approba-
» tion *ſpéciale*. Ainſi je ſuis le garant naturel
» de vos droits reſpectifs, & tous les ordres
» de l'état peuvent ſe repoſer ſur mon équi-
» table impartialité. Toute défiance de votre
» part ſeroit une grande injuſtice. C'eſt moi,
» juſqu'à préſent, qui fais tout pour le bon-
» heur de mes peuples; & il eſt rare peut-
» être que l'unique ambition d'un ſouverain
» ſoit d'obtenir de ſes ſujets qu'ils s'entendent
» enfin pour accepter ſes bienfaits. »

Tout eſt changé, me dira-t-on, depuis le 23 juin. Mais le cœur humain eſt-il auſſi changé? Eſt-on bien ſûr que le *veto* abſolu ou le *veto* ſuſpenſif n'autoriſeront pas les ariſtocrates à dire que l'on a été forcé de reconnoître que le roi avoit raiſon, & que l'aſſemblée nationale ne pouvoit rien faire ſans ſon *approbation ſpéciale?* Eſt-on bien ſûr que l'un ou l'autre de ces *veto*, au lieu d'affermir notre conſtitution, ne ſera pas au contraire le véritable germe de ſa deſtruction? Eſt-on bien ſûr qu'il n'y a pas mille manieres d'interpréter ces *veto*, pour ceux qui auroient intérêt de les interpréter à leur fantaiſie? Eſt-on bien ſûr que ces interprétations complaiſantes ne rameneroient pas les idées de pluſieurs perſonnes aux propres expreſſions du paragraphe que je viens de citer? Qu'on reliſe ce paragraphe, & qu'on me permette enſuite d'obſerver que pour rétrograder juſqu'au point

d'où l'on étoit parti, ce n'étoit pas la peine d'avancer.

La diſtinction des *veto* eſt abſurde en elle-même, par la raiſon que ſi l'un ne peut avoir lieu, l'autre eſt également inadmiſſible. Mais ſaiſiſſons, s'il eſt poſſible, & en peu de mots, tous les éléments dont cette queſtion ſe compoſe en général, & donnons lui toute la force de raiſonnement que ſes partiſans réunis peuvent y mettre.

Le *veto* doit mettre le roi en rapport réciproque de raiſon avec ſon peuple (M. Barnave). Il frappera ſur un décret qui bleſſeroit le pouvoir conſtitutif (M. Target). J'obſerverai d'abord que le rapport réciproque de raiſon qui doit exiſter entre un roi & ſon peuple, ne peut jamais exiſter que par un corps intermédiaire, qui eſt le corps des repréſentants de la nation, librement élus par elle, & doués par elle du pouvoir légiſlatif: s'il en étoit autrement, le corps légiſlatif national ſeroit nul dès ce moment, ou n'exiſteroit pas du tout. Cette vérité ſe démontre clairement d'elle-même, par le gouvernement Turc & par tous les gouvernements deſpotiques, où le chef agit immédiatement ſur le peuple, ſoit en bien, ſoit en mal, & en reçoit de même la réaction, ſoit pour l'élever ſur le trône, ou lui couper la tête. Ainſi le rapport réciproque *de raiſon* du roi avec ſon peuple, quand même il ne dureroit qu'un mois, nous reconduiroit droit au deſpotiſme ou à la dé-

mocratie ; ce que je démontrerai encore dans un inſtant, ſous des rapports mathématiques. Ainſi la raiſon donnée par M. Barnave, en faveur du *veto*, eſt inadmiſſible.

Je demande, en ſecond lieu, à qui appartient le droit de juger un décret qui bleſſeroit le pouvoir conſtitutif ? Eſt-ce au pouvoir conſtituant ou au roi ? Ce ſeroit au roi ſans doute, ſi le *veto* avoit lieu ; mais comme le pouvoir légiſlatif & le pouvoir judiciaire ne peuvent jamais s'aliéner ni ſe tranſmettre d'une collection d'hommes à un ſeul homme, & que l'intelligence de tous ne ſe tranſvaſe pas dans l'intelligence d'un ſeul, je ne vois pas comment le roi pourroit ou auroit le droit de juger que tel ou tel décret du pouvoir légiſlatif bleſſe le pouvoir conſtitutif ; car, en derniere analyſe, le pouvoir conſtitutif n'a de compte à rendre qu'au pouvoir conſtituant, & jamais à un pouvoir conſtitué. Or, le pouvoir exécutif eſt un pouvoir conſtitué, non pour contrôler, juger, approuver, déſapprouver ou ſuſpendre les décrets du pouvoir légiſlatif, mais pour faire exécuter ces décrets, quels qu'ils ſoient, ſans quoi le pouvoir exécutif ne ſeroit pas ſubordonné au pouvoir légiſlatif, comme il doit l'être pour l'organiſation & l'harmonie du gouvernement. Ainſi, de quelque maniere qu'on tourne dans ce cercle de raiſonnements, on n'en ſortira jamais qu'en convenant que l'idée d'un *veto royal* eſt l'effet d'une précaution exagérée, inconſtitutionnelle, irréfléchie,

irréfléchie, nullement néceſſaire en aucun temps, & dangereuſe à tout moment.

Le *veto*, dit M. de Mirabeau, ſuſpendra & arrêtera l'action du corps légiſlatif quand la conſtitution ſera faite, & qu'il s'agira ſeulement de la maintenir. Je demande d'abord quelle ſera cette action ? Sera-t-elle favorable aux mœurs, à la liberté, à la conſtitution ? Il n'y aura rien à dire. Sera-t-elle deſtructive de la conſtitution ? On ne peut le ſuppoſer, à moins de ſuppoſer auſſi que le pouvoir conſtituant n'ait commandé lui-même cette deſtruction ; car s'il ne l'avoit pas commandé, il ſeroit aſſez fort, je penſe, pour l'empêcher. Or, ſi le pouvoir conſtituant eſt aſſez fort pour empêcher le corps légiſlatif délégué de ſe rendre ariſtocratique, je ne vois pas que la crainte prématurée de cette ariſtocratie future doive nous déterminer d'avance à donner au roi le *veto* du peuple, c'eſt-à-dire, à le douer d'une vertu qui n'appartient qu'au peuple, & qui rendroit le roi maître des bras & des volontés du peuple, pour les oppoſer aux repréſentants de ce peuple, quand il le jugeroit à propos, & ſous des prétextes que lui ſeul ou ſes miniſtres auroient trouvés ſuffiſants. Je demande enſuite comment on peut s'imaginer que le roi maintiendroit mieux la conſtitution que la nation entiere, étant le diſtributeur de toutes les graces pécuniaires, de toutes les penſions, de toutes les grandes places & des bénéfices eccléſiaſtiques ? A-t-il donc un

intérêt plus grand que nous à conserver notre liberté & nos droits ? Non, je le dis franchement : j'admire avec toute l'Europe les talents & le génie de M. de Mirabeau ; j'aime le roi autant qu'aucun François puisse l'aimer ; mais je pense que pour la gloire & le repos de ce bon monarque, ainsi que pour la prospérité de la nation & le maintien de ses droits, il faut laisser tomber dans l'oubli l'insurrection du *veto* royal, absolu ou suspensif, & qu'il faut se réduire, pour la sanction, à la simple promulgation de la loi. La providence qui nous a si bien servis depuis quelque temps, & les progrès rapides d'une raison universelle, feront le reste.

Je vais démontrer maintenant que l'équilibre des pouvoirs dans une machine politique bien organisée, ne peut nullement dépendre ni d'un *veto* royal, ni d'un *veto* populaire, mais de la distinction précise & de la séparation bien marquée de ces mêmes pouvoirs ; distinction & séparation qui, en rendant les mouvements de la machine simples & faciles, éviteront tous les frottements & les chocs qui pourroient bientôt la détruire ; & pour arriver à cette démonstration, je commencerai par faire évanouir l'argument le plus fort en faveur du *veto*.

« Sans un droit de résistance dans la main du dépositaire de la force publique, dit M. de Mirabeau, cette force pourroit souvent être réclamée & employée malgré lui à exécuter

des volontés contraires à la volonté générale : toutes les objections disparoissent devant cette grande vérité (1). »

Observons bien que cet argument ne présente une grande vérité que relativement aux ministres, qui peuvent abuser, au nom du monarque, de la force publique confiée à ce monarque ; mais qu'il n'est nullement fondé en raison, ni relativement au peuple, qui n'abuse jamais de rien, si on n'abuse pas de lui ; ni relativement aux corps législatifs ou judiciaires, qui n'abuseront & ne pourront jamais abuser de rien, si leurs pouvoirs sont séparés entr'eux & distincts de celui du monarque, ou si le monarque n'a aucun moyen de les corrompre ou de les dominer. L'exemple de l'Angleterre, que M. de Mirabeau nous donne pour prouver la nécessité d'un *veto* royal, (comme si notre constitution, pour plaire aux Anglois, ne devoit pas être plus parfaite que la leur) nous prouve au contraire que c'est précisément par la facilité qu'a le monarque de corrompre les membres des deux chambres du parlement, & d'influer sur la législation par son droit de *veto* ; que c'est précisément, dis-je, par ces deux moyens combinés, que le gouvernement Anglois éprouve tant d'embarras & de frottement dans ses rouages politiques, & que la machine en

(1) Courrier de Provence, N°. XXXV, pag. 7.

eſt preſque entiérement uſée, quoiqu'elle ait à peine cent ans d'exiſtence. Perſonne n'ignore d'ailleurs qu'en politique, le droit de réſiſtance amene bientôt celui d'attaque ; & qu'en phyſique, c'eſt par la réſiſtance de deux corps qui ſont ſans ceſſe en frottement l'un contre l'autre, que ces deux corps ſe détruiſent. Or, quand on trouvera ſans ceſſe le pouvoir légiſlatif entre le pouvoir exécutif & le peuple, il n'y aura point de frottement dangereux entre le peuple & le roi. Or, quand vous aurez toujours le pouvoir conſtituant entre le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif délégués, vous n'aurez nullement à craindre que ces deux derniers pouvoirs empietent l'un ſur l'autre ; & c'eſt préciſément pour qu'ils n'empietent pas l'un ſur l'autre, qu'il ne faut pas donner au ſecond la moindre fraction morale ou politique du premier ; car c'eſt plutôt de l'exécution de la loi que de ſa formation, que dérivent l'abus & la décompoſition inſenſible de cette loi. La loi, en un mot, eſt fixe, tandis que le mode d'exécution eſt mobile ; & c'eſt préciſément parce que le mode d'exécution eſt mobile, que le monarque ne doit jamais approcher la loi ni la toucher. Il doit ſeulement la montrer de loin, avec le doigt, ſi je puis me ſervir de ce terme, en diſant au peuple : *obéiſſez à cette loi que vous avez faite, & à laquelle vous vous êtes ſoumis ; obéiſſez-y, ſous peine de voir vos concitoyens y déſobéir à votre détriment, & ſous peine encore d'être*

frappé du glaive dont vous m'avez donné la direction (1).

Tels sont, illustres représentants de la nation, les fonctions augustes & les droits précis d'un chef ou monarque dans un gouvernement sage & bien combiné. Tel est le rapport mathématique des pouvoirs constitués au pouvoir constituant. Telle est la ligne de démarcation qui doit être tracée entre le pouvoir exécutif & les deux autres pouvoirs délégués. Le pouvoir exécutif montre la loi de loin, sans y toucher; & la loi rendant ses oracles, au signal donné par le monarque, le pouvoir judiciaire retient ou fait tomber le glaive qu'il a sans cesse dans la main.

J'ajouterai encore que les craintes & le raisonnement de M. de Mirabeau, sur l'établissement progressif de la domination de douze cents aristocrates, & sur l'anéantissement de l'autorité royale, seroient parfaitement justes, s'il étoit vrai que le peuple ne soit rien, parce que depuis douze siecles, en France, il n'avoit été compté pour rien. Mais comme il est vrai

---

(1) Si l'on veut voir dans l'histoire, des preuves non équivoques de l'infidélité continuelle des rois à tenir leur parole, & de la nullité de tous les états généraux de France, sur-tout depuis le treizieme siecle jusqu'en 1614, on n'a qu'à lire la brochure qui a pour titre : *Considérations, recherches & observations sur les états généraux*, qui a paru au mois d'avril dernier, & qui se vend chez le Jay, libraire, rue de l'Echelle, à Paris.

de toute éternité que le peuple eſt tout; mais comme il eſt vrai aujourd'hui que le peuple s'eſt enfin apperçu qu'il étoit tout, non-ſeulement pour la force des bras, mais pour la force des droits, le principe de ſa toute-puiſſance revient à ſon application naturelle; & l'on peut s'en rapporter à lui, autant pour diſſiper les craintes de l'illuſtre député, que pour rétablir l'équilibre politique du gouvernement, qu'on voudroit fonder ſur la magie d'un *veto* royal.

Au reſte, quand nous aurons éprouvé les dangers d'un corps légiſlatif permanent, dont les membres ſe renouvelleront tous les ans ou les deux ans, comme nous avons éprouvé depuis cinq cents ans, l'horrible influence du deſpotiſme héréditaire d'un ſeul, nous pourrons alors croire à la néceſſiié d'un *veto* royal; mais en attendant, ce ſeroit un piege dans lequel nous aurions donné bien gratuitement; car M. de Mirabeau a beau dire, l'expérience du paſſé eſt le ſalut de l'avenir.

TROISIEME DISCOURS.

Nous avons conquis notre liberté; nous avons déclaré les droits de l'homme; nous avons poſé les vrais principes de ces droits & des différents pouvoirs politiques des gouvernements; nous avons commencé le ſuperbe édifice de la proſpérité & de la gloire nationales Françoiſes; jetons maintenant un coup

d'œil ſur l'état actuel des nations de la terre, & conſidérons un moment les ſcenes diverſes qui s'y ſont paſſées depuis cinquante ans.

Les cinquante dernieres années de ce ſiecle ſeront ſinguliérement remarquables : 1°. par le regne de Frédéric II, roi de Pruſſe ; 2°. par l'exiſtence de deux femmes, Marie-Thérese & Catherine II, qui ont troublé & bouleverſé l'Europe pendant trente ans ; 3°. par l'indépendance de l'Amérique ; 4°. par les révolutions de l'Indoſtan & par celle de Hollande ; 5°. par l'eſprit philoſophique qui a remplacé preſque par-tout l'ignorance & le bel eſprit, & qui étend aujourd'hui ſon influence de toutes parts ; 6°. par l'excès de la dépravation des mœurs, des idées & des principes politiques dans preſque toutes les cours de l'Europe ; 7°. par les efforts des amis de l'humanité & de la raiſon, qui, en méditant ſur le ſyſtême d'une liberté univerſelle, n'ont point oublié le ſort des malheureux eſclaves noirs (1) ; 8°. par la guerre injuſte des deux

(1) C'eſt à M. Briſſot de Warville, dont le zele & l'activité pour le bien public ſont vraiment admirables, qu'on doit en France l'inſtitution de la ſociété connue ſous le nom d'*Amis des noirs*. Ses excellents & nombreux ouvrages n'ont jamais eu pour objet que la liberté des peuples & le bonheur de l'humanité. Ils ont ſinguliérement influé ſur la révolution actuelle. M. de Mirabeau & lui ſont, à coup ſûr, les deux écrivains qui ont joué le plus grand rôle dans cette circonſtance. La nation leur doit à chacun une couronne civique.

cours impériales contre les Turcs (1) ; & 9°. par la mémorable révolution de France, des 14 juillet & 4 août derniers.

Le regne de Frédéric II a fait connoître aux hommes ce que doit être un roi, & aux rois ce que c'eſt qu'un homme. Ce roi, véritablement homme, a reconnu l'égalité de droits entre les hommes ; il a mérité, par-là, leur reſpect, comme il a mérité leur admiration par ſes talents (2). Ce prince, le ſeul depuis Charlemagne dont l'hiſtore des nations de l'Europe puiſſe véritablement s'honorer, paroît avoir fermé pour long-temps la liſte des grands rois.

---

(1) Un certain auteur auroit peut-être quelque reproche à ſe faire, lorſque, dans ſon *eſſai politique ſur le partage de la Turquie d'Europe*, imprimé en 1776, il excitoit les deux cours impériales à faire la guerre aux Turcs ; mais ces deux cours ont ſi mal ſaiſi leur temps, & nous en avons ſi bien profité pour conquérir & affermir nos droits & notre liberté, que je ſuis perſuadé que c'eſt la providence qui a inſpiré cet eſſai politique, afin de détourner l'attention de la maiſon d'Autriche des affaires de la France, & la mettre dans l'impoſſibilité de nuire à la révolution. L'auteur doit donc ſe féliciter d'avoir été, pour cette fois, un mauvais conſeiller.

(2) C'eſt par l'aſcendant de ſon génie, plus que par le perfectionnement de la tactique des armées, que Frédéric le Grand a dompté la fortune ; c'eſt par le deſpotiſme du génie, & non par celui du pouvoir, qu'il gouverna ſes peuples. S'il fut ſévere ſur la diſcipline militaire, c'eſt qu'il ſentit qu'il n'y avoit d'autres moyens de réprimer l'ambition de ſes ennemis, que d'avoir de meilleurs ſoldats qu'eux.

L'hiſtoire des deux impératrices, Marie-Thérese & Cathérine, nous a appris que le gouvernement des femmes eſt trop dangereux; & que, bornées par leur nature, à plaire & à propager l'eſpece humaine, elles en deviennent le fléau, dès l'inſtant qu'elles s'appliquent à la politique, à la légiſlation & à la conduite des empires. Marie-Thérese a poſé, dans ſa maiſon, les fondements de cette ambition déſordonnée & de cette politique infidele, qui, après lui avoir ſervi à troubler l'Europe en tout ſens, & à ſe jouer ſans ceſſe de ſes alliés comme de ſes ennemis, ſerviront bientôt de motifs aux autres puiſſances de ce continent, pour ſe réunir contre ſes ſucceſſeurs & abattre leur orgueil (1). Catherine II a épuiſé ſon empire d'hommes & d'argent (2), pour la vaine gloire d'une conquête ſtérile, dont les ſuites, en excitant ſucceſſivement le reſſentiment & les invaſions de cette foule innombrable de grands & de petits tartares qui habitent le long du Caucaſe & dans la haute Aſie,

---

(1) Un jour viendra, & il n'eſt pas éloigné, où la confédération germanique ſentira l'importance de ſe lier étroitement avec la Pruſſe, & d'abattre ſérieuſement l'orgueil de la cour de Vienne.

(2) On peut affirmer que la Ruſſie eſt ruinée pour cent ans au moins. Il n'y a pas aujourd'hui pour trente millions de livres tournois, en eſpeces d'or ou d'argent, dans tout cet empire; tout le numéraire eſt en papier monnoie. Voilà à quoi ſe réduit toute la gloire de Catherine II.

ne produiront d'autre effet en Europe que de discipliner les Turcs, ou de préparer à l'empereur de nouvelles conquêtes, qui lui coûteront cher, & qui ne deviendront jamais le partage des Czars de Moscovie (1).

L'indépendance de l'Amérique nous a fait ouvrir les yeux sur la vraie destination des peuples, sur leurs droits naturels, & sur l'égalité des droits de tous; & nous avons vu par un exemple mémorable, & nous avons prouvé par un exemple semblable, que les nations peuvent tout aussi-bien devenir libres par la providence des choses & des énénements, qu'esclaves par la grace de Dieu (2). *Tous les hommes sont nés libres & égaux*: telle a été la premiere phrase du traité de confédération entre les états-unis; telle a été la base de leur constitution politique; & cette constitution doit être éternelle comme la base sur laquelle elle a été fondée. L'exemple de ce peuple vertueux

---

(1) On n'a qu'à jeter les yeux sur la carte, pour voir qu'il est impossible que Constantinople appartienne jamais aux Russes. La cour de Vienne a leurré celle de Péterfbourg, si elle lui a promis dans le partage, la capitale de l'empire Ottoman.

(2) Est-il rien de plus insultant pour la majesté des peuples, pour la dignité de l'homme, & pour l'éternelle vérité d'une intelligence suprême, & pour l'éternelle justice de cette intelligence, que cette phrase: *nous rois ou empereurs, par la grace de Dieu, &c.?* Où sont les patentes que Dieu a données aux rois pour asservir les nations? Ne sont-ce pas les nations elles-mêmes qui se sont choisis des chefs & des rois?

doit influer néceſſairement, & de proche en proche, ſur les autres peuples du nouveau continent, comme le nôtre influera ſur nos voiſins. Déjà même les plaines du Mexique & les montagnes du Chili ont reſſenti la commotion électrique du feu ſacré de la liberté. Déjà la petite principauté de Liege a imité les trente-deux provinces de France. Déjà les Brabançons ont fait reculer l'audace de leur tyran, & déconcerté ſes ruſes, par leur courage & leur caractere. Déjà l'Eſpagnol ſe rappelle le ſerment ſublime du juſticier d'Arragon au roi, au nom des Cortés (1) Bientôt les Hongrois ſe rappelleront leur fierté & les outrages qu'on ne ceſſe de leur faire. Bientôt Florence & Milan oſeront s'irriter contre l'eſpionnage deſpotique & l'inquiſition fiſcale de leurs ducs Autrichiens. Quelle jouiſſance délicieuſe pour les vrais philoſophes de ce ſiecle, de voir que tout le genre humain tende enfin d'une maniere ſi marquée vers ſa deſtination véritable !

Les dernieres révolutions de l'Indoſtan & les troubles qui y regnent encore, nous prouvent juſqu'à quel excès la ſoif de l'or peut altérer les principes d'humanité & d'éducation

---

(1) *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, vos azemos nueſtro rey, y ſeignir contal que guardeis nueſtros fueros; ſino, no.*

Nous qui valons autant que vous, & qui pouvons plus que vous, nous vous faiſons roi pour conſerver nos droits; ſinon, non.

chez les hommes ; puiſque des Anglois même, élevés dans le ſein de la liberté & à l'école des vertus civiles, ont commis chez les peuples, les plus doux de l'Inde plus de ravages & d'horreurs en moins de trente ans, que les barbares Mogols, ſortis des forêts de la Tartarie, n'en ont commis pendant deux ſiecles dans le même pays. Ce qui prouve que toutes les maladies de l'eſprit humain, la ſoif de l'or eſt la plus funeſte.

La derniere révolution de Hollande eſt une nouvelle preuve de ce que je viens de dire. Si les Hollandois n'euſſent été que de pauvres Bataves comme autrefois, ou s'ils avoient voulu ſacrifier une partie de leurs richeſſes pour conſerver & maintenir leur liberté, ils ne l'auroient pas perdue au premier coup de canon, comme cela eſt arrivé. Mais ils ont mieux aimé fléchir le genou devant un de leurs ſujets, que d'ouvrir leur bourſe. Dans l'Indoſtan, l'amour de l'or a rendu les Anglois cruels : en Hollande, il a rendu les habitants lâches ; l'Amérique ſeptentrionale n'avoit point d'or, elle eſt devenue libre.

En France, l'or avoit tout ſubjugué : c'étoit la ſoif de l'or qui attiroit auprès du trône preſque toute la nobleſſe & le clergé du royaume : c'étoit elle qui éteignoit ſouvent le courage des juges & leur faiſoit tomber des mains le livre de la loi : c'étoit elle qui tenoit la bouche béante à nos beaux eſprits & à nos accadémiciens : c'étoit elle qui faiſoit aboyer

la plupart de nos journaliſtes contre les efforts des gens de bien & des amis de l'humanité. Cette ſoif enfin avoit attaqué toutes les mœurs publiques, renverſé toutes les idées particulieres, denaturé tous les principes de gouvernement, & répandu parmi les courtiſans un eſprit de vertige & d'erreur, qui troubloit conſtamment leur tête, & les empêchoit de ſoupçonner la révolution qui s'avançoit à grands pas (1).

---

(1) Arrêtons-nous un inſtant ſur cette étrange maladie de l'eſprit humain, la ſoif de l'or ; & voyons ſi l'or, après avoir été l'origine de toute corruption morale & politique, ne doit pas être un jour l'origine de la liberté univerſelle. Interrogeons le cœur humain, & conſultons l'expérience & les faits. Que demandent les chefs des nations ? de l'or. Que demandent les nations elles-mêmes ? de l'or. Mais le tyran, à qui les nations ont remis leur puiſſance & une partie de leur or, pour qu'il leur garantiſſe le reſte, voyant que cet or lui attire tant d'hommages, que cet or lui procure tant de jouiſſances & de diſſipations, que cet or aiguiſe ſi facilement le fer de ſes ſoldats contre leurs concitoyens ou les étrangers ; le tyran, dis-je, tâche d'arracher tout l'or de la nation, & d'en diſpoſer lui tout ſeul, pour avoir à lui tout ſeul toutes les jouiſſances. Mais qu'arrive-t-il alors ? que les individus de la nation, qui, de leur côté, en général, ne travaillent que pour avoir de l'or, ou ne flattent les tyrans que pour avoir de l'or, ou n'égorgent leurs ſemblables que pour avoir de l'or ; voyant que les tyrans ne ſe ſervent d'eux alternativement que pour avoir à la fin l'or de tous & un chacun, & priver tous & un chacun de toutes les jouiſſances ; les individus, dis-je, s'efforcent de retenir l'or qui leur reſte ;

Mais quelle étoit la ſource de ce déſordre en France ? La cour de France elle-même : c'étoit de-là, c'étoit de ce foyer actif de corruption que partoient tous les miaſmes d'immoralité, de perverſité & d'impolitique dont la nation étoit infectée. Jamais, d'ailleurs, l'abſurdité des principes, parmi les partiſans du deſpotiſme & de l'ariſtocratie aulique & miniſtérielle, ne fut ſi marquée qu'au commencement de la révolution. Jamais les idées que les miniſtres s'étoient faites des hommes

---

pour conſerver au moins le néceſſaire. Et c'eſt alors que l'intérêt perſonnel & l'amour de l'or, éclairant chacun ſur les droits naturels de ſes ſemblables & ſur l'équité diſtributive, apprend à chacun qu'il vaut mieux jouir en commun, faire valoir ſon or en commun, & s'en garantir la poſſeſſion en commun, par des loix nationales égales pour tous, que d'en confier la garde à un ſeul, qui faſſe ſeul toutes les loix, & qui par le moyen de ces loix, attire tout l'or à lui, pour avoir tous les hommages & toutes les jouiſſances. C'eſt donc une grande queſtion que je viens de réſoudre, en démontrant que le patriotiſme & l'amour de la liberté, chez les peuples modernes, proviendront moins d'une exaltation d'eſprit que de l'intérêt perſonnel bien entendu, & d'une juſte indignation contre l'égoïſme fiſcal & abſorbant de leurs rois ou empereurs. Qu'on juge donc maintenant de la ſtupidité de ces hommes d'état, qui croient que c'eſt en choquant tous les intérêts particuliers & généraux d'une nation, & en voulant lui ravir tout ſon or, qu'on parvient à maintenir l'autorité du chef. Belle leçon d'ailleurs pour les peuples qui donnent ou laiſſent à leurs chefs de trop gros revenus ! car plus on a, plus on veut avoir.

& de l'adminiſtration des empires, ne furent ſi oppoſées au ſens commun & à la marche des choſes. Il ſembloit que plus les nations s'éclairoient ſur la nature de l'homme, & ſur les droits reſpectifs des peuples & des chefs, plus ces chefs s'aveugloient ſur tous ces objets (1). Si les individus ſe plaignoient, on

(1) Il y a ici une comparaiſon bien remarquable à faire entre la marche des rois & celle des papes : ces derniers n'ont pas voulu voir que les nations chrétiennes, en s'éclairant ſur la nature des religions, demandoient des modifications de culte plus directes & plus relatives à la morale de la raiſon & aux lumieres acquiſes ; ils ont inſiſté pour conſerver la théologie de Chriſt dans toute la barbarie du ſtyle de l'école, dans toutes les prétentions du catéchiſme de la primitive égliſe, & dans tout l'appareil des cérémonies gothiques & des liturgies grecques ; & ils ont perdu ſans retour, dans l'opinion publique, non-ſeulement la foi des miracles & des prophéties, mais celle de l'Homme-Dieu lui-même ; & ce qui eſt pire encore, la croyance en l'infaillibilité du pontife romain. On a vu que la morale de Chriſt n'étoit que la morale de l'homme, & que cette morale, ſuſceptible d'une perfection continuelle, étoit bien plus parfaite aujourd'hui dans ſes principes & ſes développements, que du temps d'Hérode & de Pilate. De même les rois n'ont pas voulu voir que les peuples, en s'éclairant ſur la nature des gouvernements, demandoient des modifications dans le pouvoir monarchique, plus directes & plus relatives au droit naturel des nations & à la politique de la raiſon ; ils ont inſiſté, non-ſeulement pour conſerver le pouvoir monarchique dans tout l'appareil des anciens deſpotes d'Aſie, & comme droit de conquête, mais pour le rendre abſolument théocratique & arbitraire ; & ils ont perdu ſans retour dans

les repouſſoit avec inſolence & dureté. S'ils inſiſtoient ; on les faiſoit mettre à la baſtille. Si la nation entiere faiſoit un mouvement d'impatience, on croyoit l'appaiſer par de belles promeſſes ; & on la mépriſoit aſſez pour violer deux jours après, & en ſa préſence, les promeſſes qu'on lui avoit faites. Si le danger paroiſſoit preſſant, on changeoit de miniſtre, mais jamais de plan. Varier ce plan, étoit le talent qu'on attendoit du nouveau miniſtre ; & malheur à lui, s'il projettoit d'y renoncer ! Non, jamais le gouvernement François n'a renoncé au plan de deſpotiſme ſi conſtamment ſuivi, ſi progreſſivement perfectionné ſous les regnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV ; il n'y a renoncé, qu'autant que la révolution des 13 & 14 juillet dernier ſe maintiendra & ſe conſolidera. Il n'y avoit jamais renoncé, 1°. parce qu'il n'eſt pas de la nature du deſpotiſme, de revenir de lui-même ſur ſes pas, mais bien de continuer

l'opinion publique ; non-ſeulement la vénération qu'on leur accordoit autrefois comme à des dieux, mais le reſpect même du cœur, qu'on porte au dernier des citoyens quand il eſt vertueux. On a vu que la morale des rois ne pouvoit point s'accorder avec la morale univerſelle, & qu'elle marchoit toujours en raiſon inverſe de celle-ci, ſoit par l'éducation de ces prétendus propriétaires des nations, ſoit par l'excentricité de leur ſphere, qui les repouſſe ſans ceſſe hors de la ſphere commune des autres hommes ; d'où l'on ſeroit tenté de croire que l'état de roi, & à plus forte raiſon celui de deſpote, eſt un état contre nature.

toujours

toujours sa marche, par des routes plus obliques encore que celles qu'il a suivies auparavant, & d'autant plus obliques, qu'on cherche d'avantage à les découvrir. L'opinion publique, quelle que soit sa toute-puissance sur la masse des esprits, ne suffit pas pour redresser cette marche ; parce que l'opinion publique n'est qu'une puissance morale, & que le despotisme ne connoît d'autre puissance morale que ses longues habitudes & les prétendues prérogatives de sa seule volonté.

2°. Parce que la cour de France étant mue, dirigée & encouragée par l'influence d'une cour étrangere, très-despotique elle-même, & dont l'unique but étoit de nous faire servir à ses projets d'ambition & à ses plans de conquêtes, il n'étoit pas probable que cette puissance étrangere donnât dans aucune circonstance, d'autres conseils que ceux qu'elle avoit déjà donnés, & qu'elle abandonnât si facilement la douce habitude d'enchaîner à son char, & de pressurer à son aise la seule nation de l'Europe, qui par ses richesses, sa valeur & sa population, pouvoit la rivaliser & mettre un obstacle réel & continuel à son agrandissement. Le célebre prince de Kaunitd, qui savoit mieux que personne, que jamais la maison d'Autriche ne parviendroit à faire de nouvelles conquêtes, si la France restoit attachée au corps Germanique, & si l'alliance de la Prusse étoit à notre dévo-

tion, n'avoit pas trouvé de meilleur moyen pour nous détacher de toute l'Europe, & nous gouverner à ſon gré, que de nous attacher à la cour de Vienne, par des alliances de tous les genres, & par des cajoleries de toute eſpece à nos miniſtres. Il avoit ſi bien tendu ſes filets à cet égard, que dès-lors, nul ne pouvoit obtenir des graces marquées à Verſailles; nul ne pouvoit entrer dans le miniſtere; nul ne pouvoit s'y conſerver, ſans être reconnu pour homme dévoué au parti Autrichien. On avoit fait plus: on avoit trouvé moyen de fermer la bouche aux miniſtres diſgraciés, par la crainte qu'on leur inſpiroit & par les récompenſes dont on les combloit. Et le prince de Kaunitz, croyant que le caractere François étoit encore plus puſillanime qu'il n'étoit indiſcret, il avoit compté ſur un ſecret, dont on avoit grand ſoin ici d'étouffer les moindres traces, dès qu'il menaçoit d'éclore.

D'après toutes ces obſervations qui ne ſont que trop réelles & trop frappantes, qu'on juge donc ſi le gouvernement François avoit voulu ou pu changer de plan dans aucun temps. Non, je le répete, il n'en a jamais changé par lui-même; il s'eſt contenté de le varier ſuivant les circonſtances, & la tactique incertaine des ruſes miniſtérielles de notre cour, s'étant perfectionnée par la tactique profonde & conſommée des ruſes Autrichiennes, on

avoit connu toutes les marches & contre-marches dont il falloit faire usage, à fur & mesure & au besoin.

Je ne citerai pour exemples parmi les ministres François dévoués au parti Autrichien, que l'archevêque de Sens & M. de Lamoignon. Ces deux hommes étant sans talents comme sans patriotisme, n'avoient autre chose à faire pour mériter leur place & la conserver, que de s'empresser à montrer leur dévouement & à la cour influente & à la cour influée. Cet empressement s'accordoit parfaitement bien avec leur caractere cupide & irréfléchi : ils avoient tous deux le mot de l'ordre dans les instructions qu'ils recevoient de l'abbé de Vermont (1); regardé comme le correspondant direct du prince de Kaunitz; l'un pour achever la dilapidation des finances, & l'autre la dilapidation des loix. Mais M. de Lamoignon avoit de plus un ressentiment à satisfaire contre les parlements. Fort des puissances qui lui donnoient l'impulsion en secret, & de sa haine qui lui donnoit des ailes en public, il voulut, comme l'ange du Seigneur, exterminer d'un seul coup tous les grands tribunaux du royaume; car il ne falloit point de tribunaux réfractaires à la volonté arbitraire du prince, dans un empire allié de la maison d'Autriche, puisqu'il n'y en avoit point dans

(1) S'il est un traître qui mérite d'être poursuivi à outrance, c'est l'abbé de Vermonr.

les états héréditaires de cette maison. C'étoit donc à nous mettre totalement de niveau avec les Hongrois, les Autrichiens, les Bohemes & les Moraves, que M. de Lamoignon tendoit absolument ; mais son opération fut bientôt suivie d'un échec : l'inertie des tribunaux inférieurs la rendit nulle ; & ce qui fut pis encore pour ces innovateurs pervers, l'inertie des troupes leur ôta tout espoir d'une nouvelle tentative en ce genre.

Telle a été cependant la conduite des ministres François, dirigés par un fil secret de la cour de Vienne. Telle fut l'erreur grossiere de ces hommes vains & avides, qui croyoient tout soumettre à leurs volontés par des baïonnettes & des lettres de cachet. Ils ne voyoient pas que dès l'instant que le mépris public les avoit investis de toutes parts, les baïonnettes avoient perdu de leur docilité ; & que les lettres de cachet, loin d'épouvanter personne, ne servoient au contraire qu'à réunir & soulever tous les esprits (1). Puisque la providence

(1) Les ministres se sont presque toujours imaginé que c'étoit réellement un effet de la bonté du roi & de leur humanité à eux-mêmes, s'ils n'employoient pas à chaque instant les baïonnettes & les lettres de cachet pour se faire obéir. Ils ont cru follement que cent cinquante mille soldats François subjugueroient aisément trente millions de François leurs compatriotes. Ils n'ont pas vu qu'il faudroit prodigieusement rabattre un jour de cette prétention, & que le devoir des officiers & des soldats ne s'étendoit pas

a voulu que les nations fussent éclairées sur leurs droits aussi positivement & aussi généra-

---

jusqu'à égorger leurs peres, leurs meres, leurs freres, leurs sœurs, leurs amis, leurs maîtresses, pour procurer au roi & à ses ministres toutes les jouissances qu'il leur plairoit d'imaginer, & pour leur donner moins de peine à remuer le bout de la langue; car enfin, que demandent les despotes & leurs ministres, lorsqu'ils ordonnent aux soldats d'égorger leurs concitoyens, comme cela est arrivé en France & dans les Pays-Bas Autrichiens, si ce n'est que ces soldats leur épargnent la peine de penser? « Je veux votre argent » & vos propriétés, disent les despotes aux peuples. » Nous ne trouvons pas à propos de vous les donner, » répondent les peuples avec respect, & nous vous » en expliquerons les raisons. *Feu* sur cette canaille, » disent les despotes aux soldats. Je veux que vos » opinions & vos pensées relevent des miennes, & » que vous m'adoriez continuellement. Nos opinions » & nos pensées ne sont pas à vous, elles sont à » nous, c'est Dieu qui nous les a données, & c'est » lui seul que nous adorons. *Feu*, soldats, sur cette » canaille. Je veux rétablir le désordre que j'ai mis » dans les finances de l'état, & je veux que vous » m'en trouviez absolument les moyens, sans être » obligé de vous rendre compte de l'emploi que j'ai » fait jusqu'à présent de ces finances, & de celui que » j'en ferai par la suite. Nous ne pouvons nous prêter » à cette volonté sans assembler les représentants de » la nation, & sans délibérer librement sur la proposition que vous nous faites, parce que vous avez » trop abusé jusqu'ici de notre argent, de notre » confiance & de notre fidélité. *Feu*, soldats, sur » cette canaille. » On comprend donc clairement qu'au moyen de ces deux mots, *je veux* & *feu*, le gouvernement monarchique se feroit simplifié singuliérement en France comme il l'est en Autriche, & qu'on n'auroit

lement qu'elles le ſont aujourd'hui, il falloit ſe prêter aux circonſtances, & ne pas braver la force de l'opinion par des tentatives extravagantes ſur la liberté des citoyens, & par des raiſonnements abſurdes & ridicules en faveur du monarchiſme. Appartient-il donc à quelques génies étroits & bornés que le haſard & ſouvent l'intrigue ont mis en place, d'arrêter la marche des choſes, & d'empêcher que la grande proceſſion des êtres penſants arrive à ſa deſtination ? La perfection de la raiſon humaine, la réclamation du droit naturel pour tous en général & pour chacun en particulier,

---

pas eu beſoin de ſavoir lire & écrire, ni même de ſe donner la peine de penſer un ſeul moment pour être roi ou miniſtre. On auroit eu le temps de ſe divertir tout le jour, en diſant le matin, *je veux*, & le ſoir, *feu*, ſi on n'avoit pas été obéi. Vous voyez bien, peuples de la terre, que chacun cherche ſes commodités dans ce monde. Un roi & des miniſtres n'ont pas le temps de réfléchir ſur ce qu'il faut faire : par *je veux* & *feu*, tout eſt dit, tout eſt penſé. Mais ſi les officiers & les ſoldats réfléchiſſent qu'en faiſant feu ſur leurs compatriotes pour la commodité de cinq ou ſix perſonnes, ils tueront leurs parents, leurs femmes, leurs maîtreſſes, & qu'au regret de les avoir tués, ſe joindra celui d'être encore plus eſclaves & plus miſérables qu'auparavant, ils ne feront point feu ; ils boiront au contraire avec leurs parents, leurs amis & leurs maîtreſſes, & ils diront : nous ne voulons pas verſer leur ſang, parce que c'eſt le nôtre propre ; nous avons fait ſerment de défendre nos parents, nos amis, nos maîtreſſes & nos compatriotes, contre des ennemis étrangers, & non de les égorger pour le bon plaiſir & la commodité de cinq ou ſix perſonnes.

la liberté d'opinions, l'équité dans les loix; l'abolition du pouvoir arbitraire ; voilà ce que demande aujourd'hui la nature entiere ; voilà ce que l'aſpect impoſant du ſoleil attend de ſes rayons bienfaiſants, puiſqu'il continue à éclairer notre eſpece & à la vivifier ; voilà ce que tout homme a droit d'eſpérer, puiſque tout homme en naiſſant acquiert un droit égal aux jouiſſances de la vie & aux avantages de la ſociété. Il ſeroit bien plaiſant, en vérité, que les lumieres éparſes au milieu des nations, leur induſtrie, leurs talents, leur génie, leur force, leur exiſtence morale, civile & politique, n'euſſent d'autre but que l'avantage & le bon plaiſir d'un ſeul, & que la majeſté univerſelle du genre humain fût dévouée à être l'eſclave de la majeſté d'un particulier. Où étions-nous donc ? dans quels ſiecles avions-nous vécu ? dans quelle eſpece de léthargie le genre humain étoit-il plongé ? Nous avons ouvert les yeux, & nous n'avons vu autour de nous que des êtres qui nous reſſemblent. On nous a dit que dans cette foule de millions de nos ſemblables, il y en avoit quelques-uns d'une nature abſolument différente, & qui ſe regardoient comme les propriétaires des autres. Nous avons examiné de près ces prétendus propriétaires des nations, & nous n'avons trouvé en général pour réſultat de leur caractere prétendu divin, qu'un orgueil illimité, que des vices, des foibleſſes, & des paſſions ſouvent pires que chez le reſte des

hommes (1). Où donc eſt le droit de propriété & d'autorité abſolues pour eux ? Pourroit il être ailleurs que dans la force & dans l'opinion ? Mais c'eſt le nombre qui fait la force & l'opinion ; & dès que le nombre a été frappé du trait de lumiere qui épure ſa raiſon & ſon jugement ; dès que l'opinion du nombre eſt décidée ſur le droit de tous, le droit excluſif d'un ſeul n'eſt plus rien, il tombe en déſuétude ; il ne préſente enfin qu'une idée vaine, dont l'expreſſion ne ſignifie autre choſe qu'une antique erreur du genre humain, qu'un abus des premieres ſociétés, & qu'une preuve morale de l'ignorance & de la ſtupidité des premiers hommes.

---

(1) On a beau dire, ce n'eſt que dans le gouvernement d'un ſeul que les mœurs ſe corrompent. La démocratie & l'ariſtocratie ont de grands inconvénients ſans doute ; mais ces deux eſpeces de gouvernements ne ſont point corrupteurs de l'eſprit & du cœur, comme le gouvernement d'un ſeul. Un roi qui diſtribue les graces à ſon gré, quelle que ſuit d'ailleurs la conſtitution de l'état, attire néceſſairement autour de lui tous les fainéants de la nation, tous les gens avides & pervers ; & de proche en proche, la corruption gagnant toutes les claſſés de la ſociété, finit par corroder les corps légiſlatif & judiciaire même. Je crois donc que le meilleur gouvernement poſſible, réſervé à la perfection de la raiſon humaine, ſera celui où la fainéantiſe & la cupidité n'auront point d'idole particuliere à encenſer, où le roi n'aura rien à donner, & où la nation, en faiſant la loi, accordera ſeule les graces & les récompenſes. Je laiſſe aux gens de bien à décider cette queſtion.

QUATRIEME DISCOURS.

Plus on examine la queſtion du prétendu droit excluſif d'un ſeul ſur tous, plus on trouve qu'il eſt important de la réſoudre & de la déterminer poſitivement aujourd'hui pour tous les peuples du monde. Dans l'enfance des ſociétés, l'ignorance & la ſtupidité générales des hommes, exigeoient ſans doute que le plus hardi & le mieux aviſé d'une nation fût choiſi pour le chef de ſes compatriotes, afin de les conduire à la guerre ; car la guerre & les maſſacres des nations par les nations étoient, dans l'état primitif des choſes, une fatalité inhérente alors à la cervelle humaine, (vu l'imperfection primitive de cet organe) ; & cette fatalité devoit continuer à avoir ſon effet juſqu'à ce que l'organe de la raiſon, chez l'homme, eût été modifié par le temps & l'expérience. Mais aujourd'hui que des peuples entiers ſont éclairés ſur leurs droits naturels ; aujourd'hui qu'ils ſont pénétrés de la raiſon de leur égalité & du libre arbitre de leur humanité, quel beſoin ont ils d'aller égorger leurs ſemblables, & de ſe faire égorger pour ſatiſfaire au caprice & au libre arbitre d'un ſeul ? Et en vertu de quel droit prétend-on, ſur-tout, armer les citoyens les uns contre les autres, pour les forcer, les uns par les autres, à ſubir tous également, & ſans ceſſe, le joug du deſpotiſme & l'arbitraire des impôts ? Si les

premiers hommes ont dû s'en rapporter aux plus éclairés d'entr'eux pour se former des loix ; si les législateurs ont acquis par-là quelques droits, c'est à la reconnoissance & à la vénération de leurs contemporains & de la postérité, & non à la propriété des nations qu'ils ont dû prétendre ; car un homme n'acquiert point de titre sur la liberté d'un autre homme, pour avoir contribué à son éducation, ou pour lui avoir donné un bon conseil, ou pour l'avoir aidé à se défendre contre ses ennemis. D'un autre côté, lorsque les peuples ont choisi ou adopté des législateurs, ils n'ont pu se démettre du droit de contrôler leur législation, de la désapprouver ou de la changer même, si elle ne leur convenoit pas. De même lorsqu'ils ont choisi un général, ils n'ont pu se donner à ce général comme une propriété territoriale ; ils lui ont dit seulement : si nous sommes vainqueurs, nous te couronnerons, pour annoncer à tous que tu es notre chef de bataille ; & si tu continues à te conduire avec bravoure & prudence, nous te confirmerons dans l'exercice de chef. Mais une couronne de lauriers ou de diamants, mais la prérogative du titre de général d'armée n'emportent pas plus le droit arbitraire de vie & de mort sur les peuples, que la prérogative du titre de législateur n'emporte celui d'imposer arbitrairement leurs propriétés. Tel est d'ailleurs le droit de la nature & de la raison, que le général doit être subordonné

au légiſlateur, le légiſlateur à la nation, & tous trois aux loix que la nation aura délibérées & conſenties par une aſſemblée collective des repréſentants de ſes provinces. Si le légiſlateur & le général ont abuſé de leurs titres & de la prérogative de ces titres, l'un pour faire des loix contraires au bien de la nation, & l'autre pour appuyer ces loix par la force, alors la nation rentre dans tous ſes droits; elle ne doit plus obéiſſance militaire au général, ni obéiſſance civile au légiſlateur, ni obéiſſance politique aux loix qu'on a promulguées ſans ſa participation & ſon conſentement. Elle ne doit plus obéiſſance militaire au général, 1°. parce qu'il ſeroit extravagant & abſurde que pour obéir à la fantaiſie de ce général, elle tournât ſes propres armes contre elle-même; 2°. parce que ce général abuſant de la force qui lui a été confiée pour faire exécuter des loix arbitraires, eſt devenu coupable du crime de leſe-nation au premier chef. Elle ne doit plus obéiſſance civile au légiſlateur, 1°. parce qu'il ſeroit d'une démence extrême de livrer aveuglément & au haſard, ſa vie, ſon honneur & ſon argent à celui qui vous annonceroit, par des loix arbitraires, qu'il en veut diſpoſer quand il lui plaira & de la maniere qui conviendra, en temps & lieu, à ſes idées & à ſes calculs; &, 2°. parce que le légiſlateur ayant abuſé de ſa prérogative de légiſlateur pour vous aſſervir à l'égoïſme de ſa volonté, il eſt devenu cou-

pable du crime de lese-société au premier chef. Elle ne doit point obéissance politique aux loix qu'on a promulguées sans sa participation & son consentement, 1°. parce que toute loi quelconque est un contrat de société politique, dans lequel chacune des parties contractantes doit être appellée & consultée, & qui ne peut avoir de force que par le consentement libre & la signature respective des parties; 2°. parce qu'il est démontré clairement qu'en refusant d'admettre la nation dans le contrat respectif de la loi, le législateur n'a d'autre vue que de l'asservir entiérement, & de la réduire à l'état passif des animaux domestiques; ce qui est une lésion atroce du droit civil, politique & moral des nations & des individus.

Mais il est une circonstance où l'abus du pouvoir est bien plus étrange encore & bien plus dangereux; c'est celle où le même homme, après s'être arrogé le pouvoir exécutif & le pouvoir législatif, en conclut que le pouvoir d'imposer les taxes à son gré lui appartient encore. Un ange, le plus parfait des anges, (s'il en existoit, doués de toutes les perfections qu'on leur attribue) ne pourroit jamais nous persuader qu'il n'abuseroit pas de ces trois pouvoirs réunis; & c'est néanmoins ce que prétendent quelques hommes appellés *rois* ou *empereurs*, & qui sont sujets aux mêmes fonctions & aux mêmes infirmités de la vie que nous. Dieu, disent-ils, leur a fait la grace de tout savoir & de tout prévoir; ils sont la justice

& la ſageſſe même ; nul n'en peut douter, ſans paſſer pour un mauvais citoyen ou pour une mauvaiſe tête. La moindre réſiſtance d'opinion contre une prétention ſi abſurde, eſt un crime à leurs yeux. Arrivé à ce période, leur orgueil n'a ceſſé de s'agiter pour chercher un moyen final de conſommer le crime atroce de leſe-nation & de leſe-humanité par-tout, en ne laiſſant plus aux peuples que la faculté pure & ſimple de végéter ſous le bon plaiſir de leurs propriétaires prétendus ; ils n'ont pas vu, (car l'orgueil eſt aveugle) qu'à meſure qu'ils empietent ſur les droits naturels de leurs ſemblables, ils rompent tous les liens de la ſociété & des gouvernements. Ils n'ont pas vu qu'en voulant étouffer ou éblouir l'opinion publique, puiſée aujourd'hui dans les lumieres d'une raiſon univerſelle, c'étoit la concentrer dans chaque individu, & lui donner une énergie infiniment plus redoutable. Ils n'ont pas vu qu'en frappant de leur ſceptre de fer des maſſes formidables qui commencent déjà à s'ébranler d'elles-mêmes, ils riſquoient d'en éprouver un contre-choc terrible. Les deſpotes, enfin, n'ont pas vu qu'en voulant élever leurs prétentions juſqu'à celles des dieux, leur qualité d'homme diſparoiſſoit toute entiere, & qu'ils n'étoient plus, aux yeux de la multitude, que des êtres bizarres & fantaſtiques, que des aſſemblages monſtrueux d'erreurs & d'extravagances.

Quelle démence plus inconcevable en effet que celle d'un homme qui veut s'arroger tous

les pouvoir enſemble, & dominer à ſon gré ſur la foule de ſes ſemblables ! Quelqu'un de nous, ô miſérables mortels ! a-t-il reçu de la nature tous les dons à la fois ? A-t-il puiſé dans ſon éducation cette ſageſſe infinie, cette pureté de principes & d'intention, cet eſprit univerſel de juſtice, cette profondeur de génie & cette ſagacité de jugement qui pourroient permettre à peine à un homme d'aſpirer au pouvoir ſuprême ? Quel eſt le roi qui peut ſe flatter d'avoir toutes ces qualités ? En eſt-il un ſeul que l'hiſtoire puiſſe nommer pour les avoir toutes poſſédées ? s'il n'en eſt point, s'il n'en peut exiſter, quel eſt donc l'être inſolent & audacieux qui oſe prétendre au pouvoir abſolu ? Le malheureux ! accablé de ce pouvoir, il en ſent tôt ou tard le peſant fardeau. Soit qu'il reconnoiſſe ou non ſon incapacité, les rênes de l'État n'en ſont pas moins flottantes entre ſes mains. S'il n'eſt pas tyran par caractere, il le devient par crainte. Un ſeul maître, dit-on, vaux mieux que pluſieurs ; mais un tel maître, un deſpote, eſt un hydre à cent têtes. Fut-il jamais un tyran qui ait agit ſeul & par lui-même ? N'a-t-il pas toujours créé d'un coup de baguette des milliers de tyrans ſubalternes, des troupes nombreuſes de ſatellites, pour agir en ſon nom & pour ſon nom ? Inſtruments paſſifs de la volonté réelle de leur maître, n'ont-ils pas été ſouvent les inſtruments actifs de leur propre volonté à eux-mêmes ? Où donc eſt l'avantage d'un gouvernement quelconque, quand

le chef ſe croit au-deſſus de la loi & de l'opinion ; quand la nation n'exerce ni le pouvoir exécutif, ni le pouvoir légiſlatif, ni celui même de s'impoſer les taxes qu'elle paie ; quand enfin le gouvernement lui dénie le droit de régler les ſubſides qu'il demande ? En vérité, l'eſprit ſe confond dans cet abyme de prétentions ridicules & extravagantes. Quoi ! peuples de l'Europe ! vous auriez pris ou conſervé des monarques pour obéir à tous leurs caprices ? Vous leur auriez confié le ſceptre pour vous en frapper ſans ceſſe & vous outrager à chaque inſtant ? Vous les auriez comblés de biens pour vous faire périr dans la miſere ? Vous auriez environné leur trône de tout l'éclat des grandeurs & de toute la ſomptuoſité des richeſſes, pour vous avilir & vous fouler aux pieds ? Vous leur auriez remis la puiſſance légiſlatrice pour déployer cette puiſſance contre vos droits naturels, votre sûreté perſonnelle, vos propriétés, votre faculté même de penſer ? Vous leur auriez tranſmis le pouvoir exécutif pour vous menacer à chaque pas de la pointe de leurs bayonnettes, ou pour aller égorger des peuples voiſins, ſans autre motif que le vertige de leur ambition ou de leur vengeance ? Vous les auriez chargés du tréſor de l'Etat pour en abuſer ſous tous les rapports, corrompre les mœurs dans toutes les claſſes de la ſociété, enrichir leurs favoris, bâtir d'inutiles palais, & entreprendre des guerres injuſtes & ruineuſes ?

Non, jamais les nations n'ont pu s'abandonner à ce point aux caprices d'un ſeul ; non, jamais elles n'ont pu ſe dévouer à une pareille deſtinée ; non, jamais un ſeul individu de ces nations n'a pu y conſentir de ſon plein gré, ni pour lui, ni pour ſes deſcendants. Chaque individu, au contraire, étonné en lui-même d'un pouvoir abuſif, auſſi révoltant, cherche ſans ceſſe avec inquiétude dans l'opinion générale de ſes compatriotes l'aveu de ſon opinion particuliere à cet égard. Il cherche cet aveu dans la morale du cœur humain, dans l'hiſtoire des nations, dans les loix de la nature, dans les écrits des philoſophes, dans les principes même des juriſconſultes les plus dévoués au pouvoir monarchique ; par-tout il le trouve conforme à ſes propres idées ; par-tout un ſentiment public ou ſecret repouſſe avec horreur l'idée d'un gouvernement arbitraire.

Mais conſidérons l'état cruel d'oppreſſion & d'aviliſſement où gémiſſent la plupart des peuples de l'Europe. Qu'on examine ſurtout le régime légionnaire, taxateur & inquiſitorial qui gouverne arbitrairement l'Autriche, la Hongrie, & une partie de l'Allemagne, & l'on s'attendrira ſur le ſort de ces malheureuſes contrées, & l'on fera des vœux ardents pour leur délivrance & leur liberté. Peuples infortunés, dont jamais nous ne fûmes les ennemis, que par l'ambition reſpective de nos tyrans ; loin de ſervir la fureur ou la cupidité

dité du vôtre. Imitez notre exemple & notre courage. Laiſſez en paix les enfants de Mahomet, & venez réunir vos armes aux armes des Brabançons, vos freres & vos amis, & comme vous opprimés par la même main. Ne rougirez-vous pas, quand la France eſt libre, quand les Pays-Bas veulent l'être, de jouer le rôle affreux de ces hordes barbares qui, après avoir dévorés une portion de l'eſpece humaine, ſous les enſeignes d'un Alaric ou d'un Attilla, retournoient dans leur pays porter les mêmes chaînes qu'ils avoient données aux autres peuples. Réfléchiſſez-y, & ſongez, ſi l'amour de la liberté ou le reſpect pour elle ne guide pas vos bataillons, que vous aurez à faire, non-ſeulement à ces mêmes guerriers qui pourſuivirent votre reine en 1741, mais à des François libres, mais à trente millions de François, mais à des hommes enfin dont toutes les puiſſances de l'Europe ne peuvent plus aujourd'hui calculer la valeur & l'activité. Peuples Hongrois! Peuples Allemands! ſoyons amis; réuniſſons-nous pour abattre cette hydre féroce du deſpotiſme, dont les cent têtes s'alongent de toutes parts ſur ce continent. Demandez-vous à vous-mêmes ce que ſont devenus chez vous les droits de l'homme & des nations? Avez-vous une exiſtence civile & politique, dès que vous laiſſez le droit d'impoſer les taxes à celui qui s'eſt arrogé le droit unique de faire vos

loix & de commander vos armées ? Quelle eſpece de titres & de propriétés eſt devenue ſacrée pour lui ? Quelle conſidération peut l'arrêter, dès qu'il ſe croit infaillible & impeccable, dès qu'il annonce ſon droit comme un droit divin ? Peuples infortunés, je ne vois pas ce qui vous reſte, ſi ce n'eſt des yeux pour pleurer & un cœur pour palpiter juſqu'à la mort, ſous les angoiſſes de l'oppreſſion & de l'aviliſſement.

CINQUIEME ET DERNIER DISCOURS.

Rois de l'Europe, c'eſt à vous maintenant à qui je m'adreſſe : voyez comme l'empire de la raiſon étend ſon influence de toutes parts ; voyez comme l'indépendance de l'Amérique a développé l'amour de la liberté dans tous les cœurs ; voyez comme l'hiſtoire du grand Frédéric, dont le génie veille encore ſur l'ambition de ſes voiſins ; nous a fait connoître la différence des rois entr'eux & leur véritable nature ; voyez combien la force des idées philoſophiques & l'énergie des expreſſions lancent de traits de lumiere & de courage dans toutes les ames ; voyez à quelle ſagacité d'eſprit on devine vos intentions perfides, & on ſe joue de vos projets abſurdes, voyez combien de reſſources il exiſte aujourd'hui dans la maſſe des eſprits réunis, & tendant au même but ; dans cette fermentation d'idées provoquées par la

résistance & alimentées par une foule d'écrits en tout genre; dans cette multitude d'êtres pensants qui semblent frappés tous en même temps de la même commotion, & dont l'union tacite d'opinions & de sentiments prend de nouvelles forces chaque jour; voyez enfin, dès que la France, l'Angleterre & la Suisse sont libres, si vous pouvez vous flatter de replonger le genre humain dans la barbarie, & de le soumettre entiérement à vos caprices & à vos volontés (1)? Rois de l'Europe, craignez le désespoir des peuples soumis à votre Empire, craignez que la main du soldat sur laquelle vous avez tous fondé le systême extravagant d'un despotisme absolu & d'une monarchie universelle, loin de se plonger dans le sein de son frere ou des pleuples voisins, ne tourne au contraire contre vous-même le poignard dont elle est armée. Quelle

(1) Le projet d'asservir entiérement tous les peuples de l'Europe, & de les réduire à l'état passif d'animaux purement domestiques, a été depuis long-temps l'objet d'une négociation très-sérieuse entre différents cabinets de l'Europe. On s'envoyoit réciproquement des plans à ce sujet. C'étoit l'Angleterre qui inquiétoit le plus; & si l'Angleterre n'avoit pas été une isle, sa liberté auroit déjà été attaquée plusieurs fois, comme celle de la Hollande; les Anglois auroient été abandonnés de leurs alliés comme les Hollandois; & les rois de l'Europe auroient été tous des dieux, que le dieu d'Autriche auroit mangés tour à tour; & nous autres peuples, tous des troupeaux de bêtes.

ſoif cruelle vous dévore ? Quel vertige vous tourmente ? Que cherchez vous, ô rois! que voulez-vous enfin ? Eſt-ce de l'or ? eſt-ce du ſang ? Il n'y en a pas aſſez ſur la terre pour vous raſſaſier. Ce ſont tous les pouvoirs enſemble, tous les royaumes de la terre réunis, dites-vous! Ah ! malheureux, quel fardeau pour vous ! Mais quelle raiſon donnez-vous pour juſtifier cette prétention ? C'eſt pour le bonheur des peuples, répétez-vous ſans ceſſe ? Quoi ! c'eſt pour le bonheur des peuples que vous ne ceſſez d'employer contr'eux la ruſe, le menſonge, la corruption & la force ? Quoi ! c'eſt pour leur bonheur que vous voulez être à chaque inſtant de votre vie, le maître abſolu de leurs vies, de leur liberté, de leurs propriétés, de leur honneur & de leurs opinions ? Mais qui êtes-vous, vous qui oſez inſulter ſi audaçieuſement à la raiſon de l'homme & aux droits des nations ? Quelle eſt votre eſſence ? Quelle eſt votre nature ? Regardez-vous : n'êtes-vous pas pétris d'une chair qui doit pourrir comme la nôtre ? Vos os ne ſont-ils pas condamnés à ſe diſſoudre en pouſſiere, dans la pouſſiere de nos tombeaux ? N'êtes-vous pas aſſervis, comme nous, aux fonctions animales les plus ſales & les plus dégoûtantes ? Votre tête n'eſt-elle pas ſujette à ſe troubler par les vapeurs du vin, & par les accès de l'orgueil & de la colere ? Vous êtes aſſis ſur votre cul comme les autres; (Montagne l'a

dit avant moi), & vous ofez prétendre à la majefté des dieux, & vous affectez un pouvoir univerfel & illimité ! Dieux de boue ! les vers vous détruiront un jour ; ils creuferont cette cervelle exaltée dans laquelle un efprit de vertige & d'erreur circuloit fans ceffe pour votre malheur & le nôtre ; & l'on ne verra plus alors dans la cavité de vos crânes que le vuide affreux de vos prétentions & le néant de votre exiftence. Non ! ne croyez pas qu'il fuffife de porter une couronne pour en être digne. Ne croyez pas qu'il fuffife de remuer le bout de la langue, & de dire, *je veux*, pour fignifier qu'on eft le maître des humains. On peut être leur tyran, mais on n'eft point le maître de ceux dont on n'a pas fu captiver le cœur ; car c'eft dans le cœur de l'homme feulement que réfident la véritable puiffance & la véritable autorité de fon femblable. Vos canons & vos bayonnettes pourroient faire couler du fang & de l'or au gré de vos caprices, mais jamais ils ne feront vibrer en votre faveur une feule fibre du cœur humain. Jamais ce cœur ne fe dilatera en votre préfence : contracté en lui-même, il contractera la phyfionomie de ceux qui vous aborderont : un faux air de fatisfaction & de refpect vous cachera le fentiment vrai de mépris & de haine qu'on vous portera. Sans doute que votre œil orgueilleux, planant au-deffus de toutes ces phyfionomies factices, ne daignera pas defcendre jufqu'à

elles, pour en approfondir les mouvements; mais votre propre cœur, comprimé ſans ceſſe par les cœurs que vous repouſſez, vous en avertira ſuffiſamment par les ſpaſmes du dégoût & de l'ennui. Vous continuerez à la vérité à vous gorger des mets les plus exquis & à rire avec inſolence, au milieu de vos exultations familieres, de la miſere des peuples & de leurs plaintes répétées; mais votre orgueil & votre inſouciance même feront les bourreaux de votre ame & les vengeurs des nations; mais votre ſang, allumé par la fievre de la colere & du dépit, détruira les organes de votre végétation; mais une langueur funeſte empoiſonnera le reſte de vos jours, mais vous périrez conſumés du feu infernal qui dévore l'ame des deſpotes (1).

(1) Juſqu'à préſent, les écrivains modernes les plus philoſophes, n'ont fait que bégayer ſur les reproches qu'ils avoient à faire à leurs deſpotes. N'eſt-il donc pas temps, grand Dieu! de parler net ſur cet objet, & d'accoutumer les hommes à dire la vérité ſans déguiſement à leurs oppreſſeurs? Je ſais bien que les oppreſſeurs regardent ces vérités comme des inſultes, & que les commis des bureaux & des chancelleries royales ou impériales, prétendent que c'eſt manquer de reſpect aux gouvernements, que d'éclairer les nations ſur la conduite de leurs chefs. Mais ces commis ſont bien plaiſants, d'imaginer que la vérité eſt moins reſpectable que les rois! Si on ne diſoit jamais la vérité, il s'enſuivroit que le deſpotiſme ne finiroit jamais, & que les commis des bureaux miniſtériels

Mais dis-moi, ô Céfar Autrichien ! toi qui prétends à la monarchie univerfelle ; toi qui tendis tes filets de toutes parts pour faire donner dans le piege les rois tes beaux-freres ; toi qui parcourus en pofte la France, l'Italie & la Pologne, pour voir ce qui te conviendroit dans ces belles contrées ; toi qui crus, en humiliant le pontife de la religion Romaine, avoir conquis Rome & l'état eccléfiaftique ; toi qui crus qu'en attaquant la Baviere tu diffoudrois la confédération Germanique ; toi qui crus qu'en formant une alliance guerriere avec les Ruffes pour conquérir les Turcs, tu triompherois des derniers, afin de tromper enfuite Catherine II ; toi que la fievre & la pulmonie menacent à chaque inftant du tombeau, dis-moi, jufqu'où prétends-tu porter le defpotifme que ta famille affecte depuis fi long-temps ? Jufqu'à quand ton ambition démefurée abufera-t-elle de la patience des peuples voifins ? Jufqu'à quand enfin troubleras-tu le repos de l'Europe entiere par tes intrigues & tes armées ? C'en eft fait, ta politique eft par-tout dévoilée. Par-tout on a deviné d'avance les perfidies nouvelles que ton cabinet prépare pour couvrir les perfidies précédentes.

---

feroient de pere en fils d'éternels petits tyrans fubalternes. Ils parlent pour eux ; nous parlons pour nous, & celui qui dit la vérité, finit toujours par avoir raifon.

Tu menaceras la France, mais tu n'oſeras jamais attaquer ſeul des François libres : on t'aura charitablement averti de ce qu'ils valent aujourd'hui, de ce qu'ils peuvent aujourd'hui, & ſur-tout qu'ils t'abhorrent & ne te craignent pas. Tu ſolliciteras la Pruſſe, l'Eſpagne, la Sardaigne même à ſe joindre à toi, pour ſoutenir ce que tu appelleras l'intérêt commun de la royauté ; mais ces puiſſances verront bien que ce ſera plutôt l'intérêt de ton ambition & de ta vengeance. Elles ſavent que nous aimons notre roi, & qu'il ſera plus heureux par notre liberté, qu'il n'étoit malheureux par le deſpotiſme de ſes miniſtres & par l'influence de ta cour : les chefs de ces trois puiſſances imiteront ſon exemple, en rendant à leurs peuples les droits que la juſtice & la raiſon leur ont donné de toute éternité. Le Roi de Sardaigne ſait d'ailleurs que nous reſpectons & aimons toute ſa famille, & qu'il eſt plus grand à nos yeux, par ſon gouvernement paternel, que tous les Céſars modernes enſemble. Le roi d'Eſpagne n'a nul intérêt à troubler notre repos ; Louis XVI ne l'appellera point à ſon ſecours : il eſt au milieu de ſes enfants, & ſi les Eſpagnols entroient ſur nos frontieres, le pacte de famille nationale ſeroit rompu dès l'inſtant : ou l'Eſpagne deviendroit libre comme nous, ou les François ſe vengeroient bientôt des Eſpagnols. De ſon côté, le ſucceſſeur de Frédéric eſt trop bon politique & trop brave

guerrier, pour attaquer ſans raiſon un peuple qui eut toujours un penchant décidé pour la maiſon de Brandebourg, qui fut l'allié naturel de ſa puiſſance, qui devoit toujours l'être, & qui le ſera maintenant par la force des choſes & par un égal intérêt.

Mais ſuppoſons qu'une politique aveugle & perverſe amenât ſur nos frontieres les Eſpagnols, les Piémontois, les Pruſſiens & les Autrichiens, eh bien, nous aurions plus d'ennemis à vaincre & plus de gloire à acquérir. Et puis crois-tu, ô Céſar Autrichien ! que les Anglois & les Suiſſes n'auroient pas auſſi avec nous l'intérêt commun de la liberté des peuples à défendre ? Crois-tu que ces Belges, qui abhorrent ta domination, qui exécrent ta famille, qui demandent vengeance contre toi au ciel & la terre (1); crois-tu que l'amour de la liberté & le reſpect pour leur religion n'en feront pas des héros réunis aux héros François ? Et crois-tu encore que ces ſoldats Allemands, qu'on avoit décriés à tort parmi nous comme de vils automates, & qui cependant ſe ſont montrés en grande

(1) Si l'on veut connoître juſqu'où va l'exécration des Belges pour la maiſon d'Autriche, qu'on liſe une brochure qui vient de paroître & de ſe répandre en profuſion dans les Puys-Bas, & qui a pour titre : Trompette anti-Autrichienne : *le prince déchu de ſa ſouveraineté, & le ſang des fideles ſujets avec la religion, vengés.*

partie pour la cauſe de la liberté, ne marcheront pas avec regret contre des hommes leurs ſemblables & leurs freres ; qu'ils ne jetteront pas leurs armes bas pour aller les embraſſer au lieu de les égorger ; qu'ils ne feront pas enfin cauſe commune contre toi ? Oui, ces ſoldats Allemands ne ſont pas moins réfléchis, moins humains que les ſoldats François & les citoyens du Brabant. Je vous l'atteſte, courageux Belges ! je l'avois prédit pour la révolution en France : ces ſoldats qu'on fera marcher contre vous, en ennemis, deviendront, par un coup de la providence, vos amis & vos défenſeurs. Le ſort en eſt jeté : les nations vont être libres, & les tyrans vont diſparoître de deſſus la face de la terre. Ne vous effrayez pas des premiers moments ; ne redoutez ni les menaces du Céſar Autrichien, ni la marche de ſes armées, ni ſes trains d'artillerie : les François vous ont appris comment on diſſipoit ces troupes, en leur préſentant le front d'un guerrier & la main d'un frere. Craignez plutôt les lenteurs, les pourparlers, les moyens de conciliation, les promeſſes d'une reſtitution complete de vos privileges ; c'eſt là où le cabinet de Vienne eſt plus terrible encore ; mais c'eſt là ſon dernier retranchement. Il voudra vous appaiſer pour vous déſunir ou vous endormir, & vous égorgera enſuite endormis ou diviſés. C'eſt ainſi qu'il conſeilloit à nos lâches miniſtres d'agir envers nous. Non, peuples Belgiques ! point

de treve avec les tyrans, point d'accord avec eux ; la mort ou la liberté. Raſſemblez les membres de vos états, rempliſſez l'Europe de vos manifeſtes ; traduiſez-les dans toutes les langues ; envoyez des députés à notre aſſemblée nationale ; demandez-lui à réunir vos provinces à nos provinces, votre nation à la nôtre, vos armes à nos armes, vos cœurs aux nôtres, & vous verrez ce que peuvent l'amour de la liberté & la réunion du courage dans trente-trois millions de François & de Belges.

FIN.